



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

### Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

#### Procès-verbal de la réunion du 22 juin 2011

#### ORDRE DU JOUR :

Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères:

- La situation internationale (Libye, Syrie, Afghanistan)
- La motion sur la situation au Moyen Orient déposée par M. Kartheiser lors de la séance publique du 7 juin 2011

\*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel (remplaçant M. Paul Helminger), M. Félix Braz, Mme Claudia Dall'Agnol (remplaçant Mme Lydie Err), M. Félix Eischen (remplaçant M. Fernand Boden), M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank (remplaçant M. Michel Wolter), M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis (remplaçant Mme Martine Mergen), Mme Lydie Polfer

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, Service des Relations internationales

Excusés : M. Fernand Boden, M. Norbert Hauptert, Mme Lydia Mutsch

\*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

\*

**Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères:**  
**- La situation internationale (Libye, Syrie, Afghanistan)**

M. le Ministre donne les informations suivantes sur la situation internationale.

Syrie

Suite aux récents événements en Syrie qui ont causé la mort de plus de 1000 citoyens, il a été décidé d'élargir les sanctions aux membres de la famille du Président et aux personnes proches de son régime. Une deuxième mesure est d'encourager la Ligue arabe à augmenter son influence. La Turquie peut également jouer un rôle apaisant.

### Libye

L'Union européenne vient d'ouvrir un bureau à Bengasi pour assurer une présence. Le pays risque de se diviser en deux parties. Parmi les pays arabes, certains croient à une solution rapide, d'autres à un état de guerre prolongé. Certains voient la possibilité de persuader Kadhafi à abdiquer. Plusieurs pays à travers le monde reconnaissent le Conseil national de transition comme interlocuteur et partenaire légitime pendant la phase de transition. Les membres du Conseil étant tous originaires de Bengasi, il n'est pas possible de reconnaître cette structure comme gouvernement intermédiaire représentant le peuple entier. En ce qui concerne le blocage des comptes bancaires sur décision de l'Organisation des Nations Unies (ONU), il est difficile à préciser avec la certitude juridique requise à qui reviendront les fonds bloqués. Tandis que les Etats-Unis sont prêts à verser l'argent au Conseil national de transition, l'Union européenne est d'avis que les principes de l'Etat de droit ne permettent pas dans la situation actuelle d'utiliser les fonds bloqués. L'ONU a donné un mandat aux pays asiatiques pour coordonner les missions humanitaires sur place. Pour pouvoir disposer d'informations de première main, il a été décidé au sein du Benelux qu'un ambassadeur luxembourgeois participe aux réunions du groupe de contact belgo-néerlandais de l'OTAN.

### Yémen

La situation au Yémen est complexe, le Vice-Président tenant actuellement les rênes sous le contrôle des fils du Président qui ne semble pas être prêt à céder son pouvoir.

### Egypte

Il n'est pas encore sûr si l'Egypte est sur la bonne voie ou si l'impact des islamistes prédominera. Le débat sur la manière à procéder pour instituer la démocratie est en cours. Deux possibilités se présentent :

- a) élire un nouveau Président, mener ensuite un débat sur la réforme de la Constitution et procéder ensuite aux élections parlementaires
- b) procéder d'abord aux élections parlementaires pour élaborer ensuite une nouvelle Constitution.

L'impact des événements sur l'économie est important, le secteur bancaire, le tourisme et les investissements étant en baisse. Le chômage et la pauvreté ont augmenté.

### Jordanie

Les problèmes économiques sont importants, surtout en ce qui concerne le ravitaillement en énergie. Un défi sera de construire un système démocratique basant sur les différentes orientations politiques plutôt que sur l'origine des élus.

### Le processus de la paix au Moyen-Orient

Le mois de septembre 2011 sera décisif pour arriver ou non à l'institution d'un Etat palestinien. Les positions au sein de l'Union européenne diffèrent, la France étant prête à « prendre des responsabilités », l'Allemagne refusant de reconnaître un Etat palestinien auprès de l'ONU. Des négociations auront encore lieu avant septembre. Le refus par un Etat membre de reconnaître l'Etat palestinien pourra cependant mener à un échec de la politique extérieure

commune de l'Union européenne. La première Résolution de 1947 a prévu la création de deux Etats sur le territoire de la Palestine « historique » et l'interdiction d'étendre les territoires respectifs par la voie de la force a été retenue par la suite. Si les négociations en septembre échouent, la situation pourra être bloquée pendant les prochaines décennies.

## **Débat**

Les sujets suivants sont abordés au cours de la discussion.

### Interventions de l'OTAN

Un membre de la commission demande si le fait que l'OTAN intervient en Libye mais pas en Syrie a ses origines dans la proximité de la Syrie au Liban et à l'Iran et au danger d'entraîner ces acteurs dans une guerre. M. le Ministre répond que le Conseil de sécurité de l'ONU réfléchit sur une Résolution concernant la Syrie sans pourtant envisager une intervention militaire. La Ligue arabe préconise le dialogue au niveau diplomatique.

### La zone d'interdiction de vol

Il est précisé que la défense aérienne de Kadhafi détient toujours les moyens d'attaquer des hélicoptères, mais pas des avions de combat.

### Attitude au sein de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

Un membre de la commission demande comment les délégués luxembourgeois auprès de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée peuvent agir. M. le Ministre répond qu'il y a la possibilité de faire des déclarations revendiquant le respect des droits de l'homme, soit directement dans les réunions, soit par l'intermédiaire de la présidence de la réunion. Il importe de s'assurer au préalable que la déclaration est soutenue par un maximum de délégués.

### Les islamistes en Egypte

Un membre de la commission voudrait savoir comment la communauté européenne réagira en cas d'une victoire des islamistes en Egypte qui pourrait avoir comme conséquence une nouvelle fermeture du canal de Suez. M. le Ministre répond que l'Egypte n'a actuellement pas de Constitution permettant d'élire un Parlement. Il se pose donc d'abord la question de savoir comment on peut instaurer les institutions démocratiques.

### La réconciliation inter-palestinienne

M. le Ministre informe qu'une question importante pour le dialogue inter-palestinien est l'attitude de la Hamas et du Fatah envers le Premier ministre de l'Autorité palestinienne Salam Fayyad, ancien collaborateur de la Banque mondiale et proche des Etats-Unis.

### L'attitude de l'Arabie saoudite

M. le Ministre répond à une intervention afférente qu'il ne faut pas croire que tous les pays arabes rompent avec leurs traditions pour instaurer le modèle européen. Un accord de libre-échange entre les pays du Golfe et l'Union européenne se heurte p. ex. au fait que l'Arabie saoudite refuse d'inclure le volet des droits de l'homme. Un membre de la commission donne à considérer que l'Arabie saoudite a une certaine influence sur d'autres Etats arabes, dont p. ex. le Qatar.

### Les réfugiés en Turquie

Vu le grand nombre de réfugiés arrivant de l'Afrique de Nord en Turquie,

certaines ONG sont actives et apportent de l'aide humanitaire. La Turquie n'a pas adressé de demande officielle à un autre Etat pour recevoir de l'aide.

#### La crise alimentaire

Un membre de la commission souligne que le problème alimentaire s'accroît surtout dans les pays instables. M. le Ministre répond que l'instrument pour réagir à ce problème est d'influencer les bourses par le biais du G-7, G-8 et G-20 pour mettre fin à la spéculation sur les denrées alimentaires.

#### **- La motion sur la situation au Moyen-Orient déposée par M. Kartheiser lors de la séance publique du 7 juin 2011**

L'auteur de la motion présente le contenu de la motion qui porte sur la situation politique dans les différents pays de la région du Moyen-Orient.

Au cours de la discussion, les points suivants suscitent des remarques critiques :

- le titre « motion sur la situation au Moyen-Orient » est trop flou et ne précise pas assez le contenu qui se réfère également à la situation dans les pays de l'Afrique du Nord ;
- il n'est pas opportun de ne mentionner que la violence contre les Chrétiens, d'autres groupes étant menacés dans la même mesure, p. ex. les femmes ;
- trop de sujets complexes sont mentionnés sans nuance et mis ensemble sans les détailler.

Le Président de la commission précise qu'il ne revient pas à la commission de formuler un texte, mais de faire des propositions que l'auteur pourra suivre ou non avant de déposer la motion en séance plénière. L'auteur de la motion répond qu'il présentera une version amendée en séance plénière.

Luxembourg, le 14 septembre 2011

La secrétaire,  
Rita Brors

Le Président,  
Ben Fayot